



Commune de PLOUGONVELIN
Conseil Municipal du 10 février 2020
PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 19 (Quorum : 14)
Nombre de Conseillers présents et représentés : 276
Date convocation du Conseil : 04 02 2020

Le conseil municipal de Plougonvelin, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18H00 à l'Espace Keraudy sous la présidence de Monsieur Bernard GOUEREC.

Etaient présents :

GOUEREC Bernard	BELLEC Hélène	GUEGUEN David	QUERAN Véronique
AUDREN Bertrand		APPRIOU Michèle	QUELEN Jean-Jacques
PRUNIER Patrick	FLOURY Françoise	LEPOITTEVIN Myriam	QUERE Raymond
KUHN Audrey	CALVEZ Christine	RAGUENES Alain	DESHORS Annick
DUROSE Pierre	LE GOFF Maryline	CORRE Stéphane	BERTHELOT Monique

Arrivée en cours de

séance :

LANNUZEL Céline

Absents donnant procuration :

M BILLY qui a donné procuration à Mme BELLEC
M POCHIC qui a donné procuration à M AUDREN
Mme SALIOU qui a donné procuration à M GOUEREC
M NEUSCH TREUIL qui a donné procuration à M CORRE
M BACOR qui a donné procuration à M QUERE
Mme ELLEGOET qui a donné procuration à Mme DESHORS

Absent :

M LE BORGNE

Secrétaire de séance : M PRUNIER

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

N°	DELIBERATION
01/2020	COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2019 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) Les comptes de gestion établis par le receveur municipal, retraçant les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes (centre de loisirs aquatiques, maison de l'enfance, centre Kéraudy, SPIC de Bertheaume) concordent avec les résultats du compte administratif 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur municipal.
02/2020	COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019 COMMUNE L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Après avis de la commission des finances du 03 février 2020 et du bureau municipal, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. AUDREN, Adjoint aux Finances

	<p>Le détail des comptes du budget a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse. Avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu M. Audren président de séance.</p> <p>M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions le Compte Administratif 2019 du Budget Commune arrêté comme suit : Résultat de fonctionnement : Excédent 729 223,54 € Résultat d'investissement : Déficit 198 937,75 €</p>
03/2020	<p>COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019 CENTRE CULTUREL KERAUDY</p> <p>L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Après avis de la commission des finances du 03 février 2020 et du bureau municipal, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. AUDREN, Adjoint aux Finances</p> <p>Le détail des comptes du budget a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse. Avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu M. Audren président de séance.</p> <p>M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions, le Compte Administratif 2019 du Budget Centre Culturel Kéraudy arrêté comme suit : Résultat de fonctionnement : Excédent 396,86 €</p>
04/2020	<p>COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019 MAISON DE L'ENFANCE</p> <p>L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Après avis de la commission des finances du 03 février 2020 et du bureau municipal, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. AUDREN, Adjoint aux Finances</p> <p>Le détail des comptes du budget a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse. Avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu M. Audren président de séance.</p> <p>M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions, le Compte Administratif 2019 du Budget Maison de l'Enfance arrêté comme suit : Résultat de fonctionnement : Excédent 954,41 €</p>
05/2020	<p>COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019 CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES</p> <p>L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Après avis de la commission des finances du 03 février 2020 et du bureau municipal, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. AUDREN, Adjoint aux Finances</p> <p>Le détail des comptes du budget a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse. Avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu M. Audren président de séance.</p> <p>M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions, le Compte Administratif 2019 du Budget Centre de Loisirs Aquatiques arrêté comme suit :</p>

	<p>Résultat de fonctionnement : Excédent 3 014,45 € Résultat d'investissement : Excédent 45 815,88 €</p>
06/2020	<p>COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019 SPIC DE BERTHEAUME L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Après avis de la commission des finances du 03 février 2020 et du bureau municipal, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. AUDREN, Adjoint aux Finances</p> <p>Le détail des comptes du budget a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse. Avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu M. Audren président de séance.</p> <p>M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions, le Compte Administratif 2019 du Budget SPIC de Bertheaume arrêté comme suit : Résultat de fonctionnement : Excédent 144,82 € Résultat d'investissement : Excédent 2 290,70 €</p>
	<p>Arrivée de madame Lannuzel qui prendra part aux votes</p>
07/2020	<p>AFFECTATION DES RESULTATS CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice. Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :</p> <p><u>BUDGET CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES</u> - résultat de fonctionnement : + 3 014,45 - solde d'exécution de la section d'investissement Solde : + 45 815,88 Etat des restes à réaliser d'investissement : - 39 469,72 Besoin de financement : 0</p> <p>Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, décide d'affecter la totalité du résultat, soit un montant de 3 014,45 € en report de fonctionnement (article R002).</p>
08/2020	<p>AFFECTATION DES RESULTATS SPIC BERTHEAUME Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice. Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :</p> <p><u>BUDGET SPIC DE BERTHEAUME</u> - résultat de fonctionnement : + 144,82 - solde d'exécution de la section d'investissement Solde : + 2 290,70 Etat des restes à réaliser d'investissement : - 2 240,36 Besoin de financement : 0</p> <p>Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, décide</p>

	d'affecter la totalité du résultat, soit la somme de 144,82 € en report de fonctionnement (article R002).
09/2020	<p>BUDGET ANNEXE 2020 CENTRE CULTUREL KERAUDY</p> <p>Le Maire expose que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 12 novembre 2019. Les propositions de budgets ont été exposées en commission de finances le 3 février 2020.</p> <p><u>CENTRE CULTUREL KERAUDY</u></p> <p>Le budget Primitif 2020 (section d'exploitation) est équilibré tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 376 596 €, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des charges à caractère général pour 188 200 € (193 043 en 2019) • Des charges de personnel pour 177 000 € (184 170 € en 2019 dont les frais de remplacement d'un agent en congés maladie) • Des produits de service à hauteur de 96 650 € (106 329 € en 2019) • Autres produits de gestion courante : 227 700 € (222 108 € en 2019) avec prise en charge du déficit par le budget communal à hauteur de 201 700 € (196 000 € en 2019) • Une subvention communale pour le salaire du directeur de 42 300 € pour Plougonvelin et 2 700 € pour Trébabu. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, adopte le budget primitif présenté.</p>
10/2020	<p>BUDGET ANNEXE 2020 MAISON DE L'ENFANCE</p> <p>Le Maire expose que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 12 novembre 2019. Les propositions de budgets ont été exposées en commission de finances le 3 février 2020.</p> <p><u>MAISON DE L'ENFANCE</u></p> <p>Le Budget Primitif 2020 est équilibré en section d'exploitation tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 607 054 € avec une prise en charge du déficit au budget communal à hauteur de 115 000 € (106 000 € en 2019).</p> <p>Les charges à caractère général s'élèvent à 119 200 € (112 545 € en 2019) et les dépenses de personnel à 483 900 € (474 821 € en 2019)</p> <p>Les produits des services sont estimés à 228 000 € (226 301 € en 2019). Les aides de l'Etat s'élèvent à 12 500 € pour les contrats aidés (11 682 € en 2019). La participation des communes du Conquet et de Trébabu est estimée à 19 000 € et l'aide de la CAF à la maison de l'enfance à 226 600 € (207 532 € en 2019).</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, adopte le budget primitif présenté.</p>
11/2020	<p>BUDGET ANNEXE 2020 CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES</p> <p>Le Maire expose que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 12 novembre 2019. Les propositions de budgets ont été exposées en commission de finances le 3 février 2020.</p> <p><u>CENTRE AQUATIQUE TREZIROISE</u></p> <p>Le Budget Primitif 2020, section d'exploitation, est équilibré tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 580 084 €, avec une subvention exceptionnelle du budget communal de 575 000€ (571 550 € en 2019). Pour mémoire depuis 2017, ce service est exploité par l'UCPA dans le cadre d'une délégation de service public.</p>

	<p>La compensation pour sujétions de service public versée au délégataire est prévue à l'article 658 pour un montant de 302 000 € (295 746 € en 2019).</p> <p>Les amortissements sont évalués à 206 700 € contre 204 960 € en 2019.</p> <p>Le remboursement des intérêts est estimé pour 2020 à 51 420 € (51 172 € en 2019) dont 11 420€ de perte de change.</p> <p>La section d'investissement est équilibrée à 325 815 € avec</p> <ul style="list-style-type: none"> • une charge financière pour le remboursement du capital estimée à 165 000 € (158 209 € en 2019) • un programme de travaux provisionné pour 149 815 € auxquels s'ajoutent 6 000 € de frais d'études • Dépenses imprévues pour 5 000 € <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, adopte le budget primitif présenté.</p>
<p>12/2020</p>	<p>BUDGET ANNEXE 2020 SPIC DE BERTHEAUME</p> <p>Le Maire expose que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 12 novembre 2019. Les propositions de budgets ont été exposées en commission de finances le 3 février 2020.</p> <p><u>SPIC DE BERTHEAUME</u></p> <p>➤ <u>La section d'exploitation</u> est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 110 144 €, (99 956 € en 2019) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des charges à caractère général à hauteur de 42 000 € • Les charges de personnel concernent les salaires de la coordonnatrice, de l'agent technique et du saisonnier à Bertheaume pour un montant de 52 000 €. • Des charges diverses de gestion courante pour un montant de 8 500 € (reversement de la taxe de séjour à la CCPI) • En recettes, sont prévues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les prestations de service (aire de camping-cars, cartes privilège et entrées au fort de Bertheaume pour 63 450 € (56 000 € en 2019). ○ Les locations diverses : mise à disposition du site pour les festivals, tyrolienne, location de barnums pour 14 000 € (14 047 € en 2019) ○ La mise à disposition de personnel facturée pour 18 500 € (19 754 € en 2019). ○ Le reversement de la taxe de séjour pour 8 500 € (5 620 € en 2019) <p>➤ <u>La section d'investissement</u> est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 52 790 €, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dépenses pour matériel à hauteur de 2 490 € dont 791 € de report, et dépenses pour travaux pour 43 450 € dont 8 450 € de report. • Une subvention communale exceptionnelle de 46 000 € dont 11 000 € de report (13 000 € en 2019). <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, adopte le budget primitif présenté.</p>
<p>13/2020</p>	<p>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES</p> <p>Le budget primitif du centre aquatique prévoit une subvention exceptionnelle de 575 000 € de la commune pour équilibrer les comptes.</p>

	<p>Le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 575 000 € au Centre Aquatique Treziroise. La dépense sera inscrite au budget primitif de la commune à l'article 67441.</p>
14/2020	<p>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SPIC DE BERTHEAUME</p> <p>Le budget primitif du SPIC de Bertheaume prévoit une subvention de 35 000 € de la commune pour financer les investissements.</p> <p>Le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 35 000 € au SPIC de Bertheaume.</p> <p>La dépense est inscrite au budget primitif de la commune à l'article 2041642.</p>
15/2020	<p>SUBVENTION A L'ASSOCIATION UFOLEP POUR LE PLAYA TOUR 2019</p> <p>Le maire expose la demande de subvention de l'association UFOLEP qui sollicite une subvention de 1 000 € pour l'organisation du Playa Tour les 13 et 14 juillet 2019.</p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000 €.</p>
16/2020	<p>VENTE D'UN GARAGE DANS LA RESIDENCE OCEAN</p> <p>Le maire expose que la commune a acquis en 2013 par adjudication divers biens et droits immobiliers (garages, emplacements de parkings et caves) au « Trez- Hir », Résidence de l'océan au Boulevard de la Mer pour un montant de 10 500 €.</p> <p>Un acquéreur s'est manifesté pour un emplacement de parking (lot 1 n° 300) au prix de 5 000 €.</p> <p>Les domaines ont évalué ce bien par comparaison et confirmé que l'offre de prix de 5000 € est acceptable.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide la cession de ce bien au prix de 5 000 €. - Autorise le maire à signer les actes, qui seront passés en l'étude de Maître Hénaff, notaire au Conquet - Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
17/2020	<p>VALIDATION DU CIRCUIT VELO</p> <p>Le maire expose que la CCPI a élaboré un schéma directeur vélo qui définit et programme les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à mettre en œuvre dans le but de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de la communauté de communes.</p> <p>En complément de la mise en œuvre du schéma communautaire des cheminements à poursuivre, il paraît important pour les habitants du territoire mais aussi les visiteurs et touristes de le compléter par des boucles ou circuits afin de pouvoir répondre aux différents usages : découvertes, liaisons domicile/activités, tourisme, sportif.</p> <p>Dans cette perspective, en s'appuyant sur les itinéraires déjà réalisés, il est proposé de construire des circuits à même d'offrir des boucles adaptées aux déplacements de familles.</p> <p>La création de boucles de 15 à 30 kms est ainsi privilégiée. L'objectif est d'en réaliser 3 à 4 d'ici à 2020 et de les intégrer dans les outils de promotion touristique en lien avec l'Office de Tourisme et le GIP Brest Terres Océanes.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe du circuit mais suite à une proposition de <i>monsieur Quéré</i>, il sera demandé aux services communautaires d'envisager une modification du circuit pour des raisons de sécurité : au point 12 (Saint Jean), prendre la direction de Kervilzic Bihan, pour éviter une route très fréquentée sur laquelle les voitures roulent très vite, et ainsi de rajouter un élément patrimonial supplémentaire</p>

18/2020

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Le maire expose que le conseil communautaire s'est prononcé par délibération du 28 novembre 2018, pour que le produit de la taxe d'aménagement revienne à celui qui finance l'aménagement et que le territoire respecte le principe général du droit relatif à l'enrichissement sans cause.

Dans ce cadre, il a décidé que :

la CCPI perçoit à compter du 1^{er} janvier 2019, une quote-part de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques communautaires, cette dernière assurant les travaux d'investissement à cet effet.

la quote-part revenant à la communauté soit fixée à 60 % pour les zones d'activités communautaires existantes et 100% pour les extensions de zones d'activités existantes ou les nouvelles zones communautaires.

le taux applicable servant de base au reversement soit le taux communal.

Une convention de reversement soit établie afin de formaliser le versement par la commune à la communauté.

Un état annuel des autorisations d'urbanisme soit établi par la commune, en lien avec la communauté, sur la base des informations transmises par les services fiscaux et le service instructeur des autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe.

DECISIONS DU MAIRE

- Tarifs communaux des différents budgets
- Virements de crédits (SPIC Bertheaume, maison de l'enfance, commune)
- Ligne de trésorerie de 250 000 € avec la Caisse d'Epargne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le maire,

Le secrétaire de séance

Les conseillers municipaux